

1.21 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2015, le **niveau de vie** moyen des personnes de 65 ans ou plus (hors les personnes qui vivent en institution, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.) est de 25 130 euros, soit 2 094 euros par mois. Le taux de pauvreté de ces personnes est de 6,9 % (soit 802 000 personnes pauvres), une proportion bien plus faible que pour l'ensemble de la population (14,2 %). Il est bien en dessous de celui de l'ensemble de la population, en raison notamment du plus faible nombre d'unités de consommation dans ces ménages et des allocations garantissant le minimum vieillesse.

Le niveau de vie est plus faible aux grands âges : avec 1 993 euros par mois en moyenne, les personnes de 75 ans ou plus disposent de 162 euros de moins que les 70-74 ans et de 207 euros de moins que les 65-69 ans. Le taux de pauvreté est plus élevé à partir de 75 ans (8,1 %) qu'entre 65 et 74 ans (5,9 %). Cela traduit la situation relativement plus défavorable des personnes de 75 ans ou plus vivant hors institution : 52,2 % ont un niveau de vie inférieur à la médiane, contre 41,4 % pour les personnes de 65 à 74 ans. Les retraites des personnes les plus âgées sont plus faibles, notamment en raison d'une proportion plus importante de veuves ayant eu des carrières incomplètes, voire ne bénéficiant que d'une pension de réversion. De fait, 45 % des personnes de 75 ans ou

plus vivent seules et près de 78 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue.

Les seniors sont surreprésentés parmi les 5 % des personnes les plus aisées, les 65 ans ou plus constituant 21,6 % de cette population. Cette surreprésentation est plus marquée (23,2 %) dès lors que l'avantage d'être propriétaire de son logement est pris en compte dans la mesure du niveau de vie, en rajoutant au revenu un **loyer imputé net** pour les ménages propriétaires occupant leur logement. En effet, les personnes âgées sont plus souvent propriétaires que le reste de la population. La prise en compte de ces loyers conduit en outre à réduire la part des seniors parmi les personnes pauvres.

En moyenne, 4,5 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du **minimum vieillesse** ou de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui a remplacé en 2007 les diverses allocations constitutives du minimum vieillesse. Les personnes âgées vivant dans les ménages les plus pauvres n'en bénéficient d'ailleurs pas toujours : 35,0 % des personnes âgées vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile en bénéficient, contre 19,2 % de celles dont le niveau de vie est compris entre le 1^{er} et le 2^e décile. ■

Définitions

Niveau de vie, loyer imputé net, minimum vieillesse, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Revenus, niveau de vie et pauvreté en 2015 – Enquête revenus fiscaux et sociaux 2015*, coll. « Insee Résultats », décembre 2017.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.21

1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées en 2015

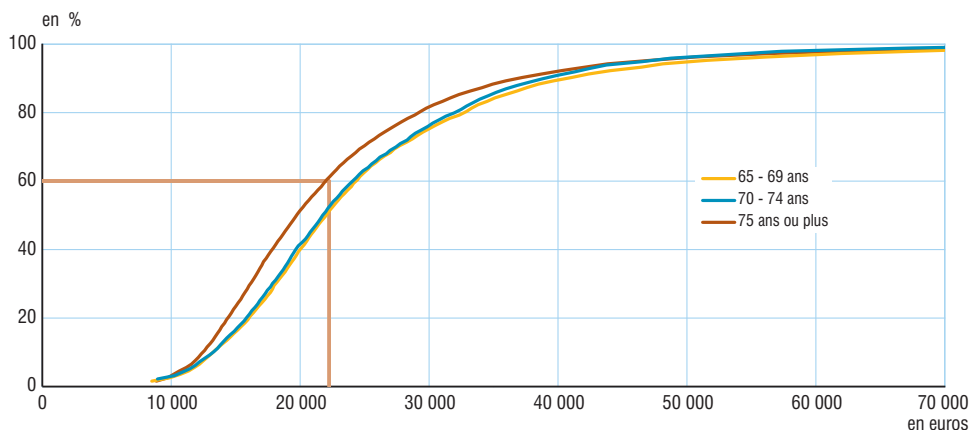
	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Nombre de personnes (en milliers)
De 65 à 69 ans	26 400	5,9	223	3 777
De 70 à 74 ans	25 860	5,9	141	2 401
75 ans ou plus	23 920	8,1	438	5 385
Ensemble	25 130	6,9	802	11 563

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : en 2015, 60 % des personnes de 75 ans ou plus ont un niveau de vie annuel inférieur à 22 103 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie en 2015

Tranche de niveau de vie	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus
Inférieur à D1	6,8	35,0
De D1 à D2	16,8	19,2
De D2 à D3	19,7	4,9
De D3 à D4	21,5	2,9
De D4 à D5	20,7	2,3
De D5 à D6	19,6	1,6
De D6 à D7	19,2	0,8
De D7 à D8	18,9	0,2
De D8 à D9	20,5	0,8
De D9 à C95	20,7	0,1
Supérieur à C95	21,6	0,3
Ensemble	18,5	4,5

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 6,8 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus, et 35,0 % d'entre elles vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.